

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Prolongation de la clause du besoin	2-3
Rapport sur la nouvelle liste des analyses	3-4
Recettes fédérales	5-7
Dialogue sur la médecine de demain	7
Couple et famille fête ses 30 ans	8
Des chaussettes chapelées	8
Médecins Urgences	9
Carnet d'ordonnances	10
Nouvelles du monde	10
Vie de l'AMG	11
Coup de scalpel	12
Humeur	12
Candidatures	12
Mutations	13
Divers	13
Petites annonces	14
A vos agendas!	14-15

Secrétariat AMG Horaire d'été

Nous vous rappelons que, durant les mois de juillet et août, votre secrétariat est ouvert de 8 h à 16 h.



Et après?

On l'attendait. Elle est arrivée le dernier jour de la session parlementaire, la démission de Pascal Couchepin. L'événement a tant focalisé l'attention que l'adoption de l'article 55a LAMal révisé est passée inaperçue. C'est l'article clause du besoin. Le grand changement, dès janvier 2010, c'est la levée de la limitation à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire pour les généralistes, pour les internistes et médecins praticiens sans autre titre postgrade, et pour les pédiatres. Nous en reparlerons quand les conséquences pratiques seront mieux connues, puisqu'une marge de manœuvre est laissée aux cantons.

Le ministre de la santé s'en va donc, le sourire goguenard, fier de n'avoir jamais perdu une élection dans sa carrière politique, ravi d'avoir encore une fois attiré à lui toute l'attention des médias. Il est plus que jamais satisfait de sa méthode à l'arraché: il a toujours été respectueux de la loi, mais juste ce qu'il faut, rien de plus, consultant quand la loi l'impose, mais sans vraiment entendre ce qu'on lui disait. Oui, c'est un grand homme dans le sens où il ne laisse pas indifférent, qu'il ne roupille pas

sur ses dossiers. Mais un grand homme d'Etat? Chacun aura son avis. Il ne fait certainement pas partie de ceux qui ont construit la Suisse en cherchant l'intérêt commun capable d'unir des gens aussi disparates. Mais en plantant le bâton dans la fourmière, il nous a peut-être rendu un fier service, celui de nous réveiller.

La décision à peine connue, le bal des vautours a commencé sous la coupole. C'est à qui embrouillera le mieux les cartes d'une succession qui pourrait finalement échoir au dernier sorti du bois. Car si beaucoup de candidats potentiels ne s'affichent pas ouvertement, on a toujours trouvé un conseiller fédéral quand il le fallait. Le job n'est donc pas sans intérêt. Mais le confiera-t-on à quelqu'un d'intéressant?

La question qui nous intéresse, c'est d'abord de savoir qui reprendra la santé, et avec quelle vision, quelles convictions. Pourrons-nous rétablir un dialogue constructif, retrouver l'envie de soigner, de travailler à un système de soins performant pour chacun? Tiendra-t-on enfin compte, comme le veut la loi, des principes d'économie d'entreprise?

Ä

K

ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS

C

M

CASSA DEI MEDICI

Joindre l'utile à l'efficace, c'est désormais possible...

avec la Variante Internet, votre facturation est prête en deux clics.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

Echappera-t-on au chaos induit par la pression économique dans plusieurs pays voisins que nos édiles aiment prendre en exemple en occultant la partie la plus importante de la réalité?

L'espoir renaît, mais la situation reste à haut risque. Le parlement semble maintenant convaincu que les coûts de la santé doivent être gelés et que c'est possible sans dommage collatéral majeur. Quelle illusion! Le bras de levier que constitue la prime par tête va donc être défendu avec énergie, alors que ce mode de financement de l'assurance-maladie n'est plus supportable. Ceux qui ont étudié la chose ne sont pas arrivés à démontrer que la pression des taxes et participations du patient avait un impact durable sur la consommation, sinon sur les personnes qui consultent déjà trop peu et trop tard. Le politique pense appliquer à la santé les règles qui prévalent pour l'industrie. C'est peut-être juste pour l'industrie des pharma, qui est une vraie industrie; ce n'est pas applicable pour les soins même en imposant des règles de qualité drastiques pour éviter les dérives. Limités dans les moyens, nous serons contraints, comme l'industrie, d'abandonner les segments de

marché non rentables et d'en trouver de plus juteux. Mais ces segments voués au désintérêt, ce sont des êtres humains...

C'est à nous, médecins, qu'il incombe d'inventer des solutions intelligentes. Il ne s'agit pas seulement de haute technologie, de chirurgie micro-invasive ou d'anticorps monoclonaux. Oserons-nous aussi chercher des alternatives thérapeutiques plus simples, admettre que nous ne pouvons soulager tous les maux, même imaginaires, de l'humanité? Oserons-nous renoncer à tout exclure, nous contenter d'une sécurité diagnostique à 99% quand il faut deux fois plus de ressources pour atteindre 99,5%? Accepter que la médecine n'est pas infaillible, qu'il y a des complications, des erreurs et que le droit à la perfection n'existe pas?

L'instant d'un été, rêvons que nous pouvons faire mieux, sans être les victimes d'un système punitif et décourageant. Bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre!

PAS

Prolongation de la clause du besoin

Les Chambres fédérales ont adopté le 12 juin 2009 une prolongation de la limitation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire jusqu'au 31 décembre 2011, en excluant maintenant les généralistes, les internistes et médecins praticiens sans autre titre postgrade, et les pédiatres. Pour les autres spécialistes, la limitation s'étend aussi bien aux cabinets indépendants qu'aux institutions fournissant des soins médicaux ambulatoires et au secteur ambulatoire des hôpitaux. Voici cet article qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. (PAS)

Art. 55a Limitation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie

1. Le Conseil fédéral peut, pour une durée limitée, faire dépendre de la preuve d'un besoin l'admission des fournisseurs de prestations exerçant une activité dépendante ou indépendante à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins au sens des art. 36 et 37, ainsi que l'activité des médecins au sein des institutions au sens de l'art. 36a et dans le domaine ambulatoire des hôpitaux au sens de l'art. 39. Il fixe les critères correspondants. Sont

exclus les personnes au bénéfice d'un des titres postgrades fédéraux suivants:

- a. médecine générale;
 - b. médecin praticien, pour autant que le praticien concerné ne soit pas au bénéfice d'un autre titre postgrade;
 - c. médecine interne, pour autant que le praticien concerné ne soit pas au bénéfice d'un autre titre postgrade;
 - d. pédiatrie.
2. Les cantons et les fédérations de fournisseurs de prestations et d'assureurs doivent être consultés au préalable.
 3. Les cantons désignent les fournisseurs de prestations et les médecins visés à l'al. 1. Ils peuvent assortir l'admission à pratiquer de conditions.
 4. L'admission délivrée expire lorsqu'il n'en est pas fait usage dans un certain délai. Le Conseil fédéral fixe les conditions.

Disposition transitoire relative à la modification du 12 juin 2009

Les admissions à pratiquer existant avant le 1^{er} janvier 2010 sont maintenues. L'activité des médecins qui, jusqu'au 1^{er} janvier 2010, pratiquaient au sein d'une

institution au sens de l'art. 36a ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital au sens de l'art. 39 et qui continuent de pratiquer dans le même cadre au-delà du 1^{er} janvier 2010 n'est pas soumise à la preuve du besoin.

Rapport de la Commission de gestion du Conseil national à propos de la liste des analyses

Après l'approbation de la nouvelle liste des analyses par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) le 28 janvier 2009, la Commission de gestion de Conseil national (CdG-N) a décidé, le 27 février, d'ouvrir une enquête pour « vérifier si la procédure ayant abouti à la fixation des nouveaux tarifs de laboratoire s'est déroulée de manière adéquate et conforme à la loi ». Voici ses principales conclusions, transmises au Conseil fédéral en date du 5 juin.

Fondamentalement, la procédure s'est déroulée de manière correcte et dans le respect du cadre légal prévu, estime la Commission. Mais elle ajoute que peu de dispositions encadrent le processus de révision. Le DFI dispose donc d'une marge de manœuvre très large, ce qui permet de balayer la plupart de critiques formulées. La loi a donc été respectée, mais peut-on pour autant délivrer un certificat de bonne conduite?

PHARMACIE
— DE LA —
TOUR

Grand-Saconnex

www.automedication.ch

• location matériel médical

• livraison gratuite

Commandes

022 798 10 90

Fax 022 798 12 36

tour.ge@ovan.ch



**CLINIQUE
BELMONT**

TRAITEMENT DES ADDICTIONS
ET DES TROUBLES ALIMENTAIRES

alcools | dépressions
médicaments | dépendances comportementales
drogues | troubles alimentaires

Thérapie cognito-comportementale
(groupale et individuelle)
Unité hospitalière Programme de jour

Couverture LAMAL de base
reconnue et remboursée

Médecin répondant: Dr. Ramiro Valdez
Dr. Alain Perroud

Directrice: Mme S. Nicole

26, route de Chêne - 1207 Genève
Tél. 022 735 78 11 - Fax 022 735 10 55
snicole@cliniquebelmont.ch - www.cliniquebelmont.ch

La Commission en doute en relevant que les organes du DFI ont été peu transparents dans leur manière de gérer les critiques. La précipitation avec laquelle le DFI a pris sa décision était inutile et l'urgence de la décision n'a pu être exposée de manière concluante. Le département n'a en particulier pas précisé de quelle manière il a traité les critiques ni dans quelle mesure il en a tenu compte. De plus, les procès-verbaux de la Commission fédérale des analyses, moyens et appareils (CFAMA), commission extraparlamentaire compétente, n'étaient pas encore disponibles au moment de la décision et, si cette commission a bien été consultée, des doutes existent quant au sérieux de la démarche. La CFAMA ne disposait en effet pas des bases de calcul des différentes positions tarifaires.

Ces bases de calcul n'ont pas non plus été rendues accessibles aux personnes qui les avaient demandées avant la décision du DFI. Ceci n'est pas compréhensible, car cette décision n'avait pas de caractère urgent et pouvait être ajournée. En ne donnant pas accès aux bases de calcul, le DFI a contredit l'objectif de transparence et de communication qu'il s'était lui-même fixé et a miné la confiance envers l'administration et son travail.

La multiplication des rôles que joue l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est d'ailleurs considérée comme un problème de taille qui conduit à une surcharge structurelle pour le personnel. La section compétente ne dispose pas des ressources suffisantes pour accomplir ses tâches multiples. Recommandation est donc faite au DFI de se donner les moyens nécessaires à remplir pleinement sa fonction de conduite stratégique.

La CdG-N accorde une grande importance au soin avec lequel le monitoring de la révision de la liste des

analyses sera effectué. Elle recommande notamment au Conseil fédéral de veiller à renforcer l'indépendance de la CFAMA dans le processus d'évaluation et à lui accorder les ressources indispensables pour accomplir son mandat. Plus précisément, elle pose à l'exécutif fédéral plusieurs questions sur la manière dont le monitoring sera effectué, sur les milieux concernés et intéressés qui ont été invités à participer au groupe de suivi, sur les paramètres qui seront examinés, sur l'examen distinct des laboratoires de cabinets, d'hôpitaux et autres laboratoires privés.

Si son rôle n'est pas de se prononcer sur le tarif lui-même, la CdG-N admet avoir certains doutes quant à la conformité des nouveaux tarifs avec les exigences d'économie d'entreprise au sens de la LAMal. Elle entend donc accompagner étroitement le monitoring annoncé par le DFI. Son rapport émet sept recommandations et invite le Conseil fédéral à lui remettre d'ici au 30 octobre 2009 un rapport sur les mesures et délais prévus pour leur mise en œuvre.

Si le DFI n'est donc pas formellement sorti du cadre légal, il s'est largement écarté de son esprit dans une précipitation insensée. Toujours est-il que la nouvelle liste est entrée en vigueur le 1^{er} juillet et qu'elle commence à faire ses ravages, donnant raison à la fable: la raison du plus fort est toujours la meilleure.

PAS

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Recettes fédérales d'automne pour maîtriser les coûts

Préparées par le Département fédéral de l'intérieur, les mesures qui suivent ont été rassemblées dans une loi fédérale déclarée urgente, intitulée «Mesures pour endiguer l'évolution des coûts». **Le Parlement en traitera vraisemblablement à la rentrée.** Une fois adoptée par le Parlement, elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010: un éventuel référendum n'aura pas d'effet suspensif, mais la loi fédérale cessera de produire effet un an après son adoption par l'Assemblée fédérale si elle n'a pas été acceptée par le peuple dans ce délai.

L'italique sera utilisé ci-dessous pour permettre au lecteur de distinguer un tant soit peu les faits du commentaire.

Selon l'exposé des motifs du Conseil fédéral, les assureurs ont sous-estimé (*volontairement: pour gagner le vote sur la caisse unique en 2007, puis le vote du 1^{er} juin 2008, qui devait leur donner les pleins pouvoirs*) l'augmentation des coûts en 2008, qui se poursuivra en 2009. Il en résulte une diminution du taux des réserves de 4% en 2008. L'évolution des marchés financiers est aussi invoquée sans que le montant des pertes soit mentionné. En conséquence, le taux moyens des réserves atteindra 9% à fin 2009, soit 2,5% en dessous du taux minimal. Le besoin de rattrapage des primes devrait donc atteindre 7% environ (4% + 2,5%). Il faut d'autre part prévoir une hausse des coûts de 4 à 4,5% par an, ce qui fait 12%, puisque les réserves doivent être adaptées à la hausse des dépenses. On précise en outre que, pour augmenter les recettes de 12%, il faut augmenter les primes de 13%, puisqu'un nombre accru d'assurés se tourne vers des franchises élevées. Pour faire bon

poids, on arrondit à 15%. *Les réserves étant entièrement reconstituées, on peut en déduire qu'on pourra à nouveau baisser les primes dans un an...*

«A la lumière de la situation économique actuelle, le Conseil fédéral estime que la baisse de pouvoir d'achat qui en découle pour la population n'est pas supportable». C'est pourquoi il propose ces mesures urgentes limitées à trois ans (*trois ans, comme le gel des admissions à pratiquer...*). Elles visent le secteur ambulatoire, y compris le secteur ambulatoire des hôpitaux, partant du principe que «l'évolution des coûts peut être endiguée si l'on agit sur l'offre et la demande ainsi que sur les prix.»

Taxe de consultation de 30 francs

Selon le Conseil fédéral, cette «contribution de consultation» de 30 francs, qui devrait être versée à chaque consultation ambulatoire auprès des généralistes, spécialistes et établissements hospitaliers, a un but psychologique: elle devrait être réglée en espèces et il serait exclu de payer par carte de débit ou de crédit pour ne pas atténuer son effet. Cet acompte n'étant pas facturable, le médecin qui omettrait de le percevoir avant la consultation n'aurait plus le droit d'être remboursé. Dès la septième consultation annuelle, cette taxe serait remboursée au patient par l'assureur. En cas de tiers payant, elle ferait l'objet d'un décompte. Certaines prestations de prévention seraient exonérées. Les enfants ne paieraient pas de contribution, ils seraient en outre exemptés de la franchise et leur quote-part serait réduite de moitié.

Votre spécialiste pour tous les tests rapides



Streptocoque gr. A
Kit de 20 tests
79,50 CHF

Sang occulte
Kit de 20 tests
57,50 CHF



Test de grossesse
20 UI/L
Kit de 25 tests
50,10 CHF

CaduMed

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info @cadumed.ch

Et bien plus sous www.cadumed.ch

C'est la mesure dont on a le plus parlé: mesure phare, elle est aussi un leurre, destiné à focaliser le débat, à détourner l'attention et à faire passer les autres mesures. Cela étant, elle est inepte, inefficace et bureaucratique. Son ridicule et les mauvaises expériences faites à l'étranger n'ont échappé à personne. Il est évident qu'elle n'aurait d'impact que sur les patients qui font déjà preuve de modération. Et personne ne pourra refuser de voir en urgence un patient dont les poches sont vides. C'est donc une mesure administrativement pénalisante pour les médecins à moins de faire payer l'entier de la consultation à la fin de celle-ci. La levée de bouclier est telle que cette taxe n'a heureusement guère de chances devant le Parlement. Cela étant, son acceptation augmenterait les chances de succès d'un éventuel référendum...

Service de conseil médical gratuit par téléphone 24 heures sur 24

Ce service devrait être fourni gratuitement par les assureurs, «notamment en vue de compenser l'introduction de la contribution de consultation». Le commentaire du Conseil fédéral l'indique: le triage par téléphone ne constitue pas une prestation LAMal et les coûts de ce service seront considérés comme des frais administratifs des assureurs.

S'il s'agit de la mesure la plus sympathique du paquet (destiné à rendre celui-ci sympathique : qui s'opposerait à un service médical gratuit ?), ce n'est pas forcément la mieux fondée... «Malgré le manque de preuves scientifiques, on suppose que les services téléphoniques peuvent contribuer à maîtriser les coûts.» Ce serait une mesure utile si elle correspondait à un service de garde local assuré par des médecins de premier recours expérimentés, qui évite la multiplication onéreuse des consultations urgentes dans les situations qui ne les justifient pas. De telles prestations, qui engagent la responsabilité du médecin et doivent être fournies dans les règles, nécessiteraient un financement adéquat, de préférence sous la forme d'une consultation téléphonique urgente remboursée par l'assureur. On risque plutôt d'avoir un service téléphonique externalisé, déconnecté du contexte local, qui ne permettra le plus souvent pas d'éviter une consultation urgente. De plus, les caisses n'ont rien à voir là-dedans.

Communication mensuelle des données des assureurs à l'OFSP

Ces données sont actuellement transmises trimestriellement. Ce sera à l'avenir tous les mois. *On voit mal l'avantage d'une transmission mensuelle, sinon qu'elle fera apparaître un plus grand nombre de fluctuations non significatives.*

Régulation par les cantons de l'activité ambulatoire des hôpitaux

Cette mesure «prévoit explicitement que les cantons règlent, à côté du secteur hospitalier, également le secteur ambulatoire des hôpitaux dans les mandats de prestation.»

Mesure au demeurant positive, mais de mise en œuvre difficile tant les activités ambulatoires sont imbriquées avec l'hospitalier. Les DRG poussent les hôpitaux à réaliser en ambulatoire le maximum de prestations pré- et post-hospitalières qui doivent souvent être effectuées ou supervisées par l'opérateur dans les cas chirurgicaux. D'autre part, les services économiquement déficitaires en facturation Tarmed (chirurgie ambulatoire, certaines urgences) ne pourront être pris en charge ailleurs. Il faut d'autre part disposer d'une certaine activité ambulatoire dans les hôpitaux pour assurer la formation. Les possibilités d'économie sont donc limitées tant que les hôpitaux publics sont chargés d'une mission universelle.

Baisse des tarifs en cas d'évolution des coûts supérieure à la moyenne

«Si la hausse des coûts moyens par assuré dans un secteur ambulatoire d'un canton est en comparaison supérieure à la moyenne des cinq dernières années ou à celle des autres cantons, le Conseil fédéral peut décider, après avoir consulté les cantons, une baisse de 10% au maximum des tarifs approuvés selon l'art. 46, al. 4 ou fixés selon l'art. 47. Pour ce faire, il tient compte du niveau des coûts sur le plan cantonal et des circonstances particulières».

Le Conseil fédéral obtiendrait ainsi le pouvoir discrétionnaire de fixer la valeur de point cantonale. Les méthodes de calcul auxquelles nous avons été habitués nous permettent de craindre que cet outil soit utilisé sans modération ni justification solide. Le Conseil fédéral précise en effet que l'on tiendra compte des augmentations sectorielles, c'est-à-dire qu'un transfert de l'hospitalier vers l'ambulatoire sera sanctionné d'une baisse du tarif ambulatoire. Il conviendra donc, afin d'assurer le maintien de la valeur de point, de réduire autant que possible les prestations, quelle que soit la demande. Cette mesure complèterait ainsi la levée du gel des admissions pour les généralistes, internistes et pédiatres en pénalisant lourdement l'ensemble des médecins. Le Conseil fédéral tient en particulier à échapper aux conventions basées sur des facteurs justifiant l'augmentation des coûts et à les remplacer par un outil arbitraire. « En procédant de la sorte, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation, problématique en termes de faisabilité et de

dépense de temps, des différences cantonales concernant la morbidité et la répartition par tranche d'âge, c'est-à-dire intégrant des facteurs qui influent sur le niveau des coûts de chaque canton et sur lesquels ces derniers n'ont aucune prise ». *En bref, il n'est plus question de rémunération en fonction des prestations fournies, mais en fonction d'un budget global: les prix sont diminués en fonction des coûts.*

Durée des formes particulières d'assurance

La durée minimale des contrats d'assurance avec franchise élevée passera à deux ans. *Les assurés qui ont*

opté pour une franchise élevée afin d'alléger leurs charges se verront longuement pénalisés s'ils tombent gravement malades en début de contrat. C'est une mesure qui réduit la solidarité et touchera lourdement les assurés peu aisés.

Bilan de ces mesures disparates: il est triste, l'automne politique de M. Couchevin! Mais, comme le disait joliment Françoise Giroud, «on ne tire pas sur une ambulance»...

Paul-Olivier Vallotton

Pierre Dominicé et Francis Waldvogel

DIALOGUE SUR LA MÉDECINE DE DEMAIN

Presses Universitaires de France, 2009

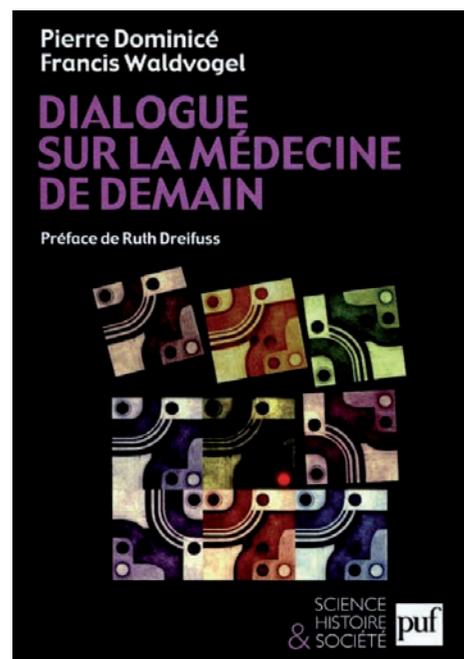
Cet ouvrage préfacé par Ruth Dreifuss mérite notre attention. Alternant questions et réponses, histoires vécues et réflexions fondamentales, il visite avec acuité et pertinence les grands défis auxquels la médecine moderne peine à faire face, de la fragmentation du savoir à la croissance des coûts du système de santé, en passant par la formation des médecins.

Ses auteurs, respectivement professeur honoraire en sciences de l'éducation et professeur honoraire en médecine, s'y expriment avec une remarquable connaissance du sujet et avec le recul nécessaire à ceux qui ont été longtemps au front. Ils y associent la voix de jeunes médecins, en particulier de femmes-médecins. Ces deux cents pages, à la fois denses et variées, sont rafraîchissantes. Elles réveillent la passion qui nous a entraînés dans ce métier, elles nous remettent en mémoire tant d'émotions vécues et de rêves parfois déçus. Elles sont une invitation à prendre un temps de réflexion loin de la pression quotidienne, à revenir aux fondements de notre engagement au service de la collectivité.

Mais après avoir parcouru ces pistes ouvertes sur la médecine de demain, on court le risque de refermer ce livre avec un sentiment de profond découragement devant l'ampleur de la tâche. Où prendre le temps et les forces nécessaires quand on est en pleine activité, et décidé à préserver une once de vie familiale? Ce n'est pas l'obstination politique à ne faire

de la santé qu'une lecture économique qui nous aidera. Il nous reste à souhaiter que cet ouvrage soit lu en dehors de la communauté médicale et ouvre au lecteur laïque une petite lucarne vers l'intérieur de la médecine.

PAS



Couple et Famille fête ses 30 ans

Couple et Famille fêtant ses 30 ans, nous avons demandé à cette association de nous rappeler sa raison d'être. (pov)

Année après année, les intervenants de Couple et Famille constatent qu'un nombre important de personnes arrive sur la recommandation de leur médecin. Nous saisissons l'occasion du 30e anniversaire de notre association pour vous dire combien cette collaboration est importante à nos yeux. Vous êtes souvent les premiers auditeurs des souffrances de vos patients et vous savez à quel point les maux physiques peuvent avoir de répercussions sur le psychisme du patient et, par effet de domino, influencer ses relations affectives, et réciproquement.

Consulter un conseiller conjugal est une démarche courageuse, qui montre la motivation du couple à chercher des solutions à leurs conflits, avec l'aide d'une tierce personne neutre et experte dans la dynamique du couple. Sans parti pris, le conseiller va éclairer les mécanismes relationnels que le couple s'est créés. Cette création, satisfaisante à ses débuts, en vient à faire souffrir les partenaires qui n'ont pas su ou pu adapter leur fonctionnement relationnel aux événements de leur vie. La prise de conscience des implications communes des deux membres du couple dans la construction du conflit conjugal permet de faire émerger des solutions réalistes. Une des solutions aux tensions conjugales est parfois la séparation du couple. Mais quelle que soit l'issue des consultations, il y a déblocage d'une situation où chacun pensait être enfermé par l'autre dans un cercle infernal.

Lorsqu'une séparation est envisagée, voire déjà effective, certains couples éprouvent le besoin de régler leur conflit à l'amiable : ils aimeraient pouvoir se parler en tant que parents de leurs enfants et élaborer eux-mêmes les modalités de leur nouvelle organisation familiale, mais ils ont souvent beaucoup de peine à communiquer. Prendre contact avec une médiatrice familiale spécifiquement formée leur permettra de renouer le dialogue et de chercher ensemble les solutions qui leur conviennent.

Couple et Famille propose également des entretiens en thérapie familiale, qui sont utiles lorsqu'il s'agit de prendre soin de l'ensemble de la famille, particulièrement lorsque le comportement ou la souffrance de l'un de ses membres – parent ou enfant – a des répercussions sur le reste de la famille.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter: www.coupleetfamille.ch

Martine Chenou
Directrice



Des chaussees chapelées

Vous ne comprenez pas de quoi je parle? C'est que vous n'avez pas encore été aux Bastions. Il s'agit d'un accessoire vestimentaire apprécié dans notre cité au 16^e siècle... et réprouvé par un certain Calvin né il y a 500 ans. On ne parlait alors pas de médecine, mais on tremblait devant les épidémies de peste. On vivait, on buvait, on baisait et on mourait. Dure époque qui connaissait déjà des Genevois n'en faisant qu'à leur tête, libertins ou paillards, et remontés contre les réfugiés étrangers qui affluaient dans la ville.

Le spectacle *Calvin Genève en flammes* donné jusqu'au 26 juillet nous plonge dans ce monde indiscipliné en

nous donnant une vision sage et crédible du réformateur, homme sensible et conciliateur, rigoureux plus qu'autoritaire, et de ses divergences avec les autorités politiques. Il n'y est pas question de faire l'éloge des idées réformées, mais de présenter un personnage dont l'influence sur la pensée moderne a été considérable. Pas de flammes sur scène, mais une démonstration historique exigeante écrite par Michel Beretti et mise en scène par François Rochoaix.

Médecins Urgences cherche du monde: annoncez-vous!

MU, Le service de consultation à domicile de l'AMG, est organisé sur la base de la participation volontaire de membres de l'AMG exerçant en cabinet privé.

Le nombre de collaborateurs disponibles pour cette garde est actuellement insuffisant, ce qui entraîne une surcharge des confrères participant à cette garde et augmente la probabilité de voir des périodes sans disponibilité médicale, cette dernière situation étant totalement inacceptable.

Un appel pressant est donc fait à tous les membres de l'AMG pour trouver de nouvelles forces pour animer ce service.

L'engagement attendu est de 24 gardes diurnes de huit heures par année, selon deux horaires 7 h 00 – 15 h 00 ou 15 h 00 – 23 h 00.

Toute personne intéressée est priée de s'adresser au Dr Sandrine Grept-Locher:

tél. cabinet: 022 731 70 73, ou e-mail: s.grept-locher@bluewin.ch

Dr S. Grept-Locher, présidente de MU

Dr J.-C. Brückner, membre du Bureau de l'AMG



Au-delà de l'analyse médicale...

...Il y a le service Unilabs: fiabilité, qualité, proximité, contact personnalisé et résultats interprétés par nos équipes scientifiques.

Etre aux côtés du médecin et de ses patient(e)s, bien au-delà de l'analyse médicale, telle est notre mission au quotidien.



Carnets d'ordonnances à souches

Par un courrier du 15 juin, la direction générale de la santé a signalé à l'AMG, à l'intention des médecins, que le prix du carnet à souches passera de CHF 40.– à CHF 25.– à partir du 1^{er} juillet 2009.

L'explication est la suivante: «En effet, à la suite du mécontentement suscité par le prix actuel du carnet d'ordonnances à souches (CHF 40.–), la direction générale de la santé a décidé de procéder à une nouvelle analyse des coûts, afin de voir si un émolument plus juste pouvait être fixé. Il ne serait, de fait, pas acceptable que le prix élevé des carnets dissuade les praticiens de prescrire le médicament adéquat».

Certes! C'est donc pourquoi, au nom de la santé publique, le carnet à souches est gratuit dans le canton de Vaud...

Cela étant, c'est une bonne nouvelle qui montre qu'exprimer son mécontentement (cf. lettre ouverte du Dr Charles Sellegger au directeur de la santé Jean-Marc Guinchard et la réponse de ce dernier, parues dans les numéros d'octobre 2007 et de janvier-février

2008 de la *Lettre de l'AMG*) est souvent efficace, mais plus efficace dans certaines périodes propices à des coléoptères que nous apprécions.

Vive les hannetons!

pov

Nouvelles du monde:

Pertes du sens éthique

- Le gouvernement britannique a lancé le 3 janvier 2009 une opération «Change4Life» contre le surpoids chez les jeunes, sponsorisée par ... Kellogs et PepsiCo!!! (*Lancet* 2009; 373:96)
- Aux Etats-Unis, la fraude, et ses conséquences, du Dr Scott Reuben, qui a délibérément triché et fourni de fausses données scientifiques dans les publications de ses recherches cliniques pendant plus de dix ans, a particulièrement choqué la communauté médicale. «Eminent» spécialiste de l'analgésie multimodale, le Dr Reuben n'émittait que des avis positifs dans les études qu'il conduisait ... Il est dorénavant appelé le «Dr Madoff» de la pharmacologie. (*Le Monde* du 23 mars 2009)
- 90% des articles consacrés aux collyres de prostaglandines, utilisés avec efficacité en ophtalmologie dans le cadre du glaucome, ont pour conclusion un avis favorable lorsque c'est l'industrie qui sponsorise elle-même l'étude. (*Am J Ophthal.* 2009; 147:1)

A la recherche d'un nom

La grippe: plusieurs noms, une maladie.

Ça a commencé par mexicaine, puis porcine, puis A/H1N1, puis A.

L'OMS, sous pression, a refusé les termes: américaine ou nord-américaine.

A force de tergiversations, on aura bientôt droit à «La grippe».

A ne pas confondre avec: la grippe aviaire... et les canards de la rade.

Et vivement cet automne, lorsque la grippe (banale, habituelle, annuelle, contagieuse ou asiatique !?!) arrivera.



CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA

Etablissement public médical spécialisé dans :

- Les traitements de médecine interne
- Les réadaptations post-chirurgicales
- Les affections psychiques : dépressions, burn-out, anxiétés, dépendances, troubles alimentaires
- Le traitement des douleurs aiguës et chroniques

Admissions dans un délai de 48 heures

Couverture par les assurances maladie ou accident

Pour nous contacter :

Direction – Administration :	Tél. : 027 / 485 61 11
Direction médicale :	Tél. : 027 / 485 66 02
Service des admissions :	Tél. : 027 / 485 61 22
E-mail :	contact-cgm@hcuge.ch
Site internet :	www.cgm.ch



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Clinique genevoise de Montana

Impasse Clairmont 2

3963 Crans-Montana

Post Tenebras Lux

La vie de l'AMG

- **Conseil:** lors de sa séance du 15 juin 2009, le Conseil a désigné M^c Philippe Ducor comme avocat-conseil de l'AMG. M^c Ducor n'est pas un inconnu, puisqu'il a lui-même également une formation de médecin: bienvenue! Philippe Ducor succède à M^c Jean-Jacques Martin, qui a été l'avocat-conseil de l'AMG durant 12 ans: nous le remercions ici chaleureusement de sa fidélité comme de l'énergie et de l'intelligence qu'il a mises à servir notre association.
- **Commission de déontologie et de conciliation:** en application de la décision de la Commission de déontologie et de conciliation, du 6 mai 2009, nous publions ci-dessous un texte signé du Dr Marc-André Raetzo:

Dans l'interview que j'ai eue avec un journaliste du *Courrier* du 9 février 2008, il est écrit:

«Pour prescrire une psychothérapie, remboursée par l'assurance de base, il faut s'adresser à un psychiatre à 250 francs de l'heure, alors qu'il n'est pas formé pour cela, et non à un psychologue à 100 francs, parfaitement compétent».

Ces propos violent l'article 23 du Code de déontologie de la FMH,* car ils sont non seulement erronés, mais discréditent mes confrères psychiatres.

La Commission de déontologie et de conciliation a décidé de m'infliger un blâme. Je tiens à exprimer mes regrets et prie le groupe de psychiatres de bien vouloir m'excuser.

Dr Marc-André Raetzo

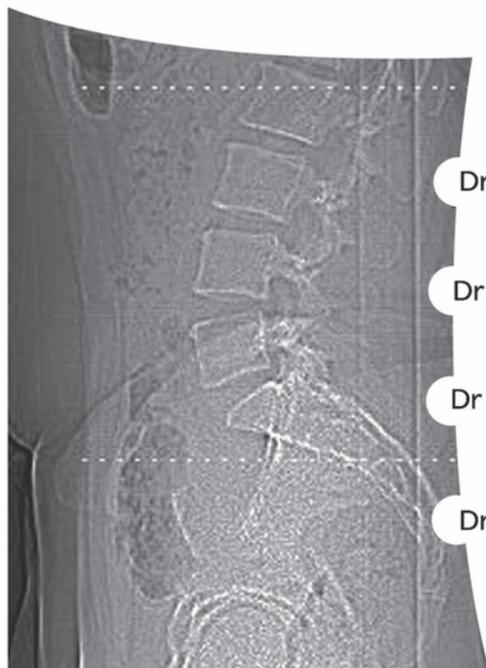
*Article 23 du Code de déontologie de la FMH

« Collégialité, critiques inadmissibles

Les médecins entretiennent entre eux des rapports confraternels, empreints d'honnêteté et de courtoisie.

Le médecin s'interdit tout propos ou attitude qui puisse discréditer un confrère.

Appelé à donner son appréciation devant des tiers sur des actes, comportements ou propos de confrères, le médecin fait preuve de retenue et d'objectivité.»



Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Roger Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie,
Echographie, Doppler,
Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur



rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève

☎ +41 22 545 50 50

☎ +41 22 545 50 51

• info@cird.ch • www.cird.ch

Coup de scalpel

A l'assureur-maladie KPT/CPT qui, sur les décomptes adressés à ses assurés, ajoute la mention «Évaluez maintenant votre médecin et aidez ainsi d'autres à en chercher un meilleur. Toutes les infos sur www.medicosearch.ch». Voilà le doute lancé: il y en a toujours un meilleur. Cherchons donc aussi les meilleurs assureurs-maladie... en matière de gestion des cas. Merci à tous ceux qui nous envoient les copies anonymisées de leurs démêlés avec les gestionnaires ou les médecins-conseils. Il s'agit évidemment des seules demandes ou contestations non justifiées.

Et si les médecins mettaient sur toutes les factures adressées aux patients: «Évaluez maintenant votre assureur-maladie et aidez ainsi d'autres à en chercher un meilleur. Toutes les infos sur www.amge.ch».

Chiche!

PAS

Humeur

100 praticiens prêts à s'installer à Genève dès qu'ils auront leur droit de pratique à charge. Nos études, nos formations post-grades, nos titres: ils valent quoi?

Michel Matter

GFP
GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
- Ouverture** d'un cabinet médical
- Remise et reprise** d'un cabinet médical
- Planification** financière
- Organisation** de séminaire

Siège principal :
21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :
4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59
www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

6193

Candidatures

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de La lettre, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Amélie CHOLLET-JANIN
HUG/Service de Médecine de premier recours
Née en 1976, nationalité suisse et française
Diplôme de médecin, 2001
Titre de spécialiste en médecine interne, 2006

Après avoir étudié à la Faculté de médecine de Genève et obtenu son diplôme en 2001, elle a entamé sa formation d'interniste. Dans un premier temps à l'hôpital du Chablais, site Monthey (2001-2002), puis au sein des HUG dans le service de médecine interne des professeurs Alain Junod et Arnaud Perrier en tant que médecin interne puis cheffe de clinique. Elle a complété sa formation par une année dans le service de rhumatologie du professeur Cem Gabay, puis par une année de médecine ambulatoire dans le service de médecine de premier recours du professeur Jean-Michel Gaspoz. Elle prévoit de s'installer comme interniste ces prochains mois.

MEDECINS
URGENCES +

**URGENCES MEDICALES
A DOMICILE**
CONSULTATIONS 7j/7
de 7h00 à 23h00

Un service de l'Association des Médecins de Genève (AMG)

022 322 20 20

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al5):

Docteurs Sophie BONVALLAT, Emmanuelle DALLON, Jean-Marc HEINICKE et Laura MACH, dès le 8 juillet 2009.

Membres honoraires (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, la pratique étant la gratuité, à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Hans-Jürg KNOEPFLI, Michael KROPP et Danielle MULLER, dès le 1^{er} juillet 2009.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs François ADLER, Hubert BETTENS, Giuliana CANONICA HEMMELER, Didier GONSETH, Jean-Pierre RESTELLINI, Piercarlo RIGHETTI et Hans U. SCHLAEPFER, dès le 1^{er} juillet 2009.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteurs Walter CURATI-ALASONATTI et Ebrahim KHABIRI, au 30 juin 2009.

Contrats de médecins-conseils et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al.11):

Docteurs Hakan KARDES et Sophie BONVALLAT, respectivement médecin-conseil et médecin-conseil adjoint de Swissport.
Docteur Alain GUIGNET, médecin du travail de TRADALL SA.

Ouverture de cabinets

Dr Letizia TOSCANI

FMH prévention et santé publique
Route de Thonon 45
1222 Vézenaz
Tél. 022 869 47 14

Dès le 1^{er} septembre 2009:

Dr Béatrice ROSSILLION

FMH en Ophtalmologie
Chemin Taverney 3
1218 Grand-Saconnex
Tél. 022 788 53 88 – Fax 022 791 05 21

Dr Michel JUNG

FMH en médecine interne
Rue de Lyon 45
1203 Genève
Tél. 022 345 14 35 – Fax 022 340 06 86

Changement de fax chez INTRAS

Les docteurs Pierre BUFFLE et Thomas PFISTER, médecins-conseils d'Intras, vous informent que le fax 022 781 75 87 qui leur était strictement réservé n'est plus en service.

Prière d'adresser vos demandes de prise en charge et vos réponses aux demandes de renseignements médicaux au numéro: 058 277 81 57. Merci.

Changement d'adresse

Dès le 1^{er} août 2009, le **Dr Julia VECSEY**, FMH en médecine physique et réadaptation, ne consulte plus à la rue Maunoir 16, mais au quai Gustave-Ador 62, 1207 Genève.

Tél. 022 700 55 10 – Fax 022 700 19 80

Qui se protège, protège les autres

Voici le slogan de la 6^e journée nationale de vaccination contre la grippe qui aura lieu le **vendredi 6 novembre 2009**.

Petites annonces

Recherche médecin psychiatre à 20%

Centre de consultation spécialisé pour les victimes d'abus sexuels durant l'enfance et l'adolescence est à la recherche d'un médecin psychiatre à 20%.

Le centre de consultation est actif dans la recherche de traitements efficaces pour la résolution des psycho-traumatismes complexes comme ceux résultant d'abus sexuels précoces et répétés.

L'association recherche un médecin psychiatre intéressé aux psycho-traumatismes et idéalement formé à leur traitement, intéressé à travailler avec une équipe de psychologues formés en TCC et au traitement de psycho-traumatismes, ayant un numéro RCC et pouvant travailler en thérapie déléguée.

Contacteur par téléphone: 022 800 08 50

Cabinet médical à partager

Médecin généraliste, installé à Thônex en face du Centre commercial, offre à partager une surface rénovée de 20 m² (bureau 12 m² et salle d'examen 8 m²) dans un cabinet médical équipé (réception, laboratoire, salle d'attente) avec assistante médicale à 90%.

Convientrait pour sous-spécialité avec matériel peu encombrant.

Contacteur par e-mail: dr.kubr@bluewin.ch

A louer

La moitié de mon cabinet (50m²) à Vérenaz, situé en plein centre, village en pleine expansion. Location CHF 1'500.00 plus charges.

Contacteur: par téléphone au 078 763 64 05
par e-mail: drverenalandais@gmail.com

Cherche chirurgien

Cherche chirurgien pour partager locaux dans un cabinet médical de médecine interne, entièrement équipé, centre ville (rive droite). Date à convenir.

Contacteur par téléphone: 022 901 09 10

Info pratique

Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente?

Commandez-les:

Téléphone gratuit: 0800 570 234

info@swisstransplant.org

www.swisstransplant.org

A vos agendas!

Formation continue et postgraduée en médecine d'urgence 2009

Urgences à domicile pour MPR

Développée par la Société vaudoise de médecine (SVM), en partenariat avec la Policlinique médicale universitaire de Lausanne et le Centre interdisciplinaire des urgences du CHUV, cette formation est spécifiquement orientée sur les urgences rencontrées à domicile dans le cadre du service de garde.

18 ateliers traitant les thèmes de :

Arythmies, Coma, Douleurs abdominales, Douleurs thoraciques, Dyspnée, Réaction anaphylactique, Triage / Trousse de garde, Réanimation, Traumatologie / hémostasie, Urgences médico-légales (2 ateliers), Urgences neurologiques (2 ateliers), Urgences pédiatriques (3 ateliers), Urgences psychiatriques (2 ateliers)

3 groupes de 8 à 10 personnes dans 3 salles de cours différentes.

Les 18 ateliers sont répartis sur **6 demi-journées** de 13h 30 à 17h 30 (le jeudi). Vous pouvez vous inscrire à la **série de cours suivante**:

les jeudis 17 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 19 novembre, 10 décembre 2009 et 14 janvier 2010.

Prix de l'ensemble du cours: CHF 400.-

Lieu: Centre de formation La Rama, Montheron (sauf le 14 janvier 2010)

Ce cours est reconnu pour 18 points de formation continue par le SSMI et SSMG (3 pts/cours).

Vous pouvez vous y inscrire grâce au bulletin que vous obtiendrez en adressant votre demande à : formation-continue@svmed.ch

Pour tout renseignement : SVM – Secrétariat de la formation continue, tél. 021 651 05 18.

A vos agendas! (suite)

CHUV Septembre 2009 - janvier 2010

Cours suisse de formation en mésothérapie avec ateliers pratiques

Le cours sera réparti en 3 modules:

1. Généralités et médecine générale 5-6 septembre 2009
2. Rachis et appareil locomoteur 21-22 novembre 2009
3. Médecine esthétique 16-17 janvier 2010

Renseignements et programme: <http://www.mesotherapy.ch/fr.php>



Judi 17 septembre 2009, puis mensuellement le lundi ou le jeudi

Psychanalyses et neurosciences

Pour l'année 2009-2010 notre séminaire de lecture et discussion se poursuivra autour du livre de Jean-Pierre Changeux «Du vrai, du beau, du bien: une nouvelle approche neuronale» (Ed. Odile Jacob) ainsi que de thèmes d'actualité.

C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée qui voudra bien s'annoncer: par courriel au Dr Y.-A. Kaufmann: Yves-Alexandre.Kaufmann@hcuge.ch par téléphone au Dr Y. Rossel: 022 321 68 41

Lieu: Cabinet du Dr Y. Rossel, rue de la Gabelle 24, 1227 Carouge



Judi 17 septembre 2009 au Ramada Park Hôtel à Cointrin-Genève

25^e rencontre cardiologique franco-suisse de la Tour

Cette réunion scientifique est destinée aux généralistes, internistes et cardiologues de Suisse romande ainsi qu'aux cardiologues de la France voisine. Elle bénéficie de 6.5 heures de crédit pour la formation continue en cardiologie, en médecine interne et en médecine générale.

Programme et détails:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/pgmcardiologue.pdf>

Renseignements: Dr Marc Zimmermann, tel. 022 782 97 78, fax 022 785 18 63, e-mail zimmermann.family@bluewin.ch



Samedi 19 septembre 2009 de 10h à 18h

Médecine et psychanalyse Journée des présentations cliniques

- Intérêt des présentations cliniques – Point de vue des cliniciens
– La douleur médicale vue autrement
- La clinique de la PMA – Grossesses multiples
– L'expérience d'un service suisse

La parole aux Jeunes
Conclusion

Organisé par la Faculté de médecine, le Réseau de santé périnatal d'Auvergne et le CHU de Clermont-Ferrand

Programme et détail: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/clermont-colloque.pdf>

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél.: 022 320 84 20
Fax: 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
28 septembre 2009**

**Délai rédactionnel :
7 septembre 2009**



A vos côtés



Dianalabs et ses partenaires, c'est avant tout une équipe partageant une passion, la même philosophie et la même vocation au service des patients et du corps médical.

Spécialités biologiques et médicales

Hématologie • Chimie clinique • Immunologie • Allergologie • Hormonologie • Sérologie infectieuse
Sérologie parasitaire • Bactériologie • Mycologie • Parasitologie • Biologie moléculaire • Cytologie • Pathologie • Génétique



Le réseau suisse des laboratoires régionaux à vos côtés

aurigen • Lausanne •
📞 www.aurigen.ch

dianalabs • Genève •
📞 www.dianalabs.ch

mcl • Bern •
📞 www.mcl.ch

polyanalytic • Morges •
📞 www.polyanalytic.ch